

# Les voies de la forêt

---

## Du pin au pain ... Un exemple de gestion écologique en forêt privée

par Guy FARNARIER

***Lors de la dernière Assemblée générale de Forêt Méditerranéenne, les adhérents de l'association ont été accueillis par Guy Farnarier dans sa magnifique forêt de la Toulonnette au Plan d'Aups-Sainte-Baume. Il nous y a présenté sa façon d'envisager la gestion de cette forêt familiale. Une approche qu'il nous a semblé important de partager en reprenant cet article paru dans le journal Pays Sainte-Baume.***

*« S'enforester, c'est une double capture restituée par le pronominal : on va autant dans la forêt qu'elle emménage en nous. »*

Baptiste Morizot, *Sur la piste animale*, 2018.

### Le contexte

La forêt dit-on est multifonctionnelle, le monde des forestiers et de tous ceux qui sont concernés par la forêt est riche, divers et complexe, parfois peu compréhensible pour les non-initiés. Nous avons voulu à l'occasion de cet article, basé sur l'expérience d'un non professionnel, être le plus didactique possible.

La forêt de la Sainte-Baume est célèbre. Pour tout le monde c'est l'image de la « hêtraie relique » qui s'impose, forêt domaniale gérée par l'Office national des forêts (ONF), labélisée Forêt d'Exception. Mais le massif de la Sainte-Baume est riche de bien d'autres espaces forestiers qui sont à près de 75% dans le domaine privé et dont le Centre national de la propriété forestière (CNPF) se charge de l'animation foncière et de la planification des interventions forestières par l'intermédiaire de Plans simples de gestion sylvicole durable (PSG).

Nous parlerons ici d'un domaine situé dans la forêt du Grand Ubac située sur le flanc nord sous-falaise de la Sainte-Baume, dont la grande crête correspond à une barre rocheuse culminant à plus de 1 100 m, et donne lieu à des conditions topo-climatiques exceptionnelles. On peut dire que la forêt du Grand Ubac, se trouve dans le prolongement de la hêtraie, dont elle constitue une extension relativement clairsemée tout au long de la grande crête.

---

Cet article est extrait du journal *Pays Sainte-Baume*, n° 47 (décembre 2021).

Ce journal est l'organe de l'association  
Découverte Sainte-Baume.

<http://www.ecomusee-sainte-baume.asso.fr>

Le domaine forestier de la Toulonnnette, à l'extrémité occidentale, correspond à une parcelle cadastrale de 17 hectares dont l'altitude appartient aux étages supraméditerranéen et montagnard inférieur, s'échelonnant de 700 à plus de 900 m. Le domaine est mitoyen du domaine public de la Brasque, propriété du Conseil départemental du Var, classé en Espace naturel sensible (ENS) qui associe des milieux de forêt, des milieux de rochers, des zones humides et d'anciennes zones agro-pastorales.

Il se trouve sur la commune du Plan-d'Aups-Sainte-Baume (Var) qui fait partie du Parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume créé en 2017 et inauguré le 3 juin 2018.

Le volet forestier de la Charte du PNR est constitué par la Charte forestière de territoire (CFT) de la Sainte-Baume, basée sur un programme d'actions multi-partenariales.

Une zone Natura 2000 englobe la commune (hors zones urbanisées), le domaine est concerné par les deux sites Natura 2000 de la Sainte-Baume : le site Sainte-Baume Occidentale (zone de protection spéciale [ZPS]/directive oiseaux) et le site Massif Sainte-Baume (zone spéciale de conservation [ZSC]/directive habitats).

Signalons enfin que la commune du Plan d'Aups-Sainte-Baume, couverte à plus de 70% par de la forêt, est adhérente au réseau des Communes forestières (Cofor) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La plus grande partie de la forêt du Grand Ubac de la Sainte-Baume est domaniale, la forêt privée de la Toulonnnette constitue de ce

fait une enclave dans une forêt gérée par l'ONF.

Concernant cette forêt du Grand Ubac et notamment le domaine de la Toulonnnette, il s'agit d'une forêt riche d'une grande diversité d'essences, parfois peu habituelles pour la région. Ainsi qu'il est dit dans le PSG : « *Au final le milieu naturel est une mosaïque très imbriquée de peuplements et de faciès forestiers, due notamment à la variabilité des stations et des conditions microtopographiques / micropédologiques* ».

Les zones basses, les plus proches des habitations sont principalement composées d'une forêt mixte de pin sylvestre et feuillus (chênes pubescents et érables, mais aussi frênes, tilleuls, sorbiers, etc.). Les pins sylvestres sont limités à cette étroite partie du versant nord de la Sainte-Baume, on peut par ailleurs signaler ici que leur aire de répartition est en probable voie de régression du fait du réchauffement climatique.

En montant en altitude, les érables de Montpellier et champêtres ont tendance à céder la place aux érables à feuilles d'obier, et les hêtres apparaissent. Les houx et les ifs sont nombreux.

La richesse du milieu est illustrée par le grand nombre d'espèces différentes qui s'y trouvent (biodiversité inter-spécifique) et par l'existence de véritables complexes d'espèces (avec possibilité d'hybridations), mais aussi par des variations à l'intérieur même des espèces (biodiversité intra-spécifique) : ainsi on peut citer évidemment les deux espèces de chênes : chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et chêne vert (*Quercus ilex*), les quatre espèces d'érables : érable de Montpellier (*Acer monspessulanum*), érable champêtre (*Acer campestre*), érable à feuilles d'obier (*Acer opalus*) et érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), les trois espèces de sorbiers : alisier blanc (*Sorbus aria*), sorbier domestique (*Sorbus domestica*) et sorbier des bois ou torminal (*Sorbus torminalis*), ou encore les deux espèces de frênes : frêne oxyphylle ou du midi (*Fraxinus angustifolia*) et frêne à fleurs ou orne (*Fraxinus ornus*). Ces différentes espèces se trouvent très souvent à proximité les unes des autres.

Une particularité de cette partie occidentale de la forêt du Grand Ubac est la présence de nombreux sapins, en particulier de sapins du Taurus (*Abies cilicica*), mais aussi sapins de Grèce (*Abies cephalonica*) et d'Andalousie (*Abies pinsapo*) avec sans doute des hybridations. Dans la Toulonnnette et la

**Photo 1 :**

Le domaine forestier de la Toulonnnette et une partie de la forêt du Grand Ubac : vue générale en automne.



Brasque un certain nombre de sapins du Taurus sont centenaires avec des circonférences supérieures à 2 m.

Cette caractéristique méso-montagnarde associée à la spécificité de la hêtraie permet de rencontrer dans la forêt des espèces animales et végétales peu communes en Provence telles qu'un très beau longicorne : la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), le grand, puissant et bruyant pic noir (*Dryocopus martius*) ou le magnifique lys martagon (*Lilium martagon*). On peut aussi voir le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), surveiller l'endroit du haut du ciel et descendre se saisir d'un reptile, ou entendre le hibou Grand-Duc (*Bubo bubo*) dans le voisinage.

## Historique de la forêt de la Toulonnette

Le domaine est entré dans la famille de l'actuel propriétaire en novembre 1901 à une époque où les activités humaines dans les forêts et collines provençales étaient nombreuses : récolte du bois, pâturage, cultures, charbonnage, fours à cades, etc., ainsi que fabrication et commerce de la glace pour la Sainte-Baume qui, à l'exception de la hêtraie relique, n'échappait pas à cette forte anthropisation de la forêt. La forêt était alors nettement moins dense et moins étendue qu'actuellement car la déprise agricole, amorcée dès 1939, et le changement du mode de vie ont depuis bien changé la donne.

Cinquante ans plus tard, dans les années 1950, le domaine de la Toulonnette a été réaménagé, de nombreuses plantations, notamment de différentes espèces de sapins méditerranéens, ont été réalisées avec l'aide des Eaux et Forêt proposant par exemple 1 000 cèdres, 2 000 *Abies cephalonica*, 2 000 *Abies cilicica* et 1 000 *Abies concolor*, avec un résultat plus que décevant, on ne sait pas exactement ce qui a été planté alors, mais le propriétaire signalait dans un courrier daté de février 1951 : « j'ai procédé à un examen détaillé de mes plantations. C'est un vrai désastre : 75% au moins des plants sont mangés, coupés ou arrachés. » !

Depuis les années 1950 la forêt a évolué librement, elle a changé de profil et, comme dans tout le département du Var, elle s'est étendue et densifiée.

Les peuplements ayant fait l'objet de très peu d'interventions depuis près de 80 ans, se sont développés librement et sont actuellement dans une phase de transition naturelle. La conséquence en est une remontée biologique des essences post-pionnières, feuillus diversifiés et sapins notamment, sous le couvert des pins sylvestres pionniers (nombreux individus centenaires). Le grand nombre de petits arbres (classés en gaules, perches et petit bois) témoigne de la dynamique de la régénération.

En ce qui concerne la grande faune, les sangliers et chevreuils sont assez abondants, mais, selon le propriétaire, sans impact particulier sur la forêt (frottis et abrouissements par les chevreuils en nombre raisonnable, affouillements par les sangliers sans conséquences sur la régénération, voire même bénéfiques pour la forêt grâce à l'enfouissement de graines et des aiguilles de pins et sapins !). Comme dans tous les massifs provençaux la présence du loup est avérée.

La chasse est interdite dans la partie basse du domaine.

## Les principes de la gestion forestière

### *Le Plan simple de gestion*

Un PSG concerté avec des parcelles voisines pour un total de 36 hectares et demi, a été établi par l'entreprise AviSilva\* et validé par le CNPF pour la période 2015-2030, avec le double objectif de maintenir les peuplements d'arbres déjà denses et d'augmenter en volume et en qualité les peuplements jeunes. Les résultats recherchés sont d'une part une meilleure structuration des peuplements grâce à des mélanges d'essences, d'âges et de diamètres et, d'autre part, une amélioration qualitative des zones qui le permettent. Il s'agit pour cela de maintenir un couvert continu et de réaliser des éclaircies sélectives pour permettre une régénération naturelle sans perturbation majeure du milieu ni du paysage.

Concernant les enjeux environnementaux, les aspects liés à la biodiversité et à l'environnement du Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et ceux relatifs au paysage ont été pris en compte dans le PSG.

\* AviSilva est le nom de l'entreprise créée par Nicolas Luigi en mars 2011, gestionnaire de domaines boisés privés pour des actions forestières et pour toutes formes de valorisation des espaces boisés (chasse, pastoralisme, tourisme, gardiennage-surveillance, prévention incendie...). Les principes de gestion forestière appliqués sont ceux préconisés par l'association Pro Silva qui promeut une « sylviculture mélangée à couvert continu », basée sur le traitement irrégulier et respectueux des processus naturels des écosystèmes forestiers.

Les orientations poursuivies ont donc été de préserver la diversité des espaces boisés présents actuellement sur le domaine, ainsi que le cadre paysager général, de respecter les dynamiques naturelles en cours, de ne pas modifier radicalement les milieux forestiers, ni changer la physionomie forestière actuelle du domaine et d'améliorer les peuplements, qualitativement et quantitativement. La forêt a par ailleurs été labellisée PEFC, label qui en certifie sa gestion durable et équilibrée.

### **Le protocole Multiforêt©**

Étant donné les limites d'accès ainsi que la volonté du propriétaire de réaliser un entretien orienté vers l'écologie, la mise en œuvre de ce plan de gestion a été réalisée suivant le protocole Multiforêt© de l'entreprise AviSilva (grâce au soutien financier de l'entreprise Reforest'action et de ses partenaires financeurs, ayant pris à leur charge tous les coûts), appliqué sur les 9 hectares de la partie basse du domaine.

Pour citer ce qui y est indiqué, il s'agit d'un protocole de mesures et de marquage sur le terrain, permettant tout à la fois : d'améliorer

la valeur productive de jeunes arbres d'avenir par des travaux ciblés à leur profit : détourage, élagage, dépressage, tailles de formation...; d'identifier et protéger certains éléments de « biodiversité fonctionnelle » ou spécifique incluant notamment les bois morts sur pied ou au sol et la diversité arborée spécifique avec priorité aux essences minoritaires ; d'identifier et de protéger certains éléments de paysages ou de patrimoine.

Chaque arbre d'intérêt identifié est marqué suivant une codification définie et une série de mesures et d'informations sont prises, afin d'aboutir, après traitement, à des résultats chiffrés. Les arbres d'intérêt peuvent avoir une fonction de production (bois d'œuvre), une fonction de diversité (essences minoritaires jouant un rôle fonctionnel et écologique primordial : sol, résilience de la forêt, biodiversité), une fonction de biodiversité (en particulier les arbres sénescents riches en microhabitats), et une fonction patrimoniale (aspect, histoire, emplacement...), ou bien entendu pour certains arbres plusieurs fonctions simultanément.



**Photo 2 (à gauche) :**  
Marquage d'arbre sénescents (Frêne oxyphille d'environ 250 ans).



**Photo 3 (à droite) :**  
Marquage en vert : arbre à garder (à gauche) ; en orange : pin sylvestre à abattre (à droite).

## **Le contrat Natura 2000 : « préservation de bois sénescents sur le domaine de la Toulonnette »**

Le domaine de la Toulonnette est concerné par les deux sites Natura 2000 de la Sainte-Baume, mais par ailleurs un contrat N2000 forestier « bois sénescents » a été passé avec la représentation Natura 2000 du PNR. L'inventaire des espèces animales et végétales présentes sur ou à proximité de la Toulonnette étant connu, un classement par code N2000 a été fait en espèces à enjeu moyen, moyen à fort ou très fort.

Onze espèces d'arbres éligibles Natura 2000 ont été inventoriés, du fait de leur taille et de leur âge ou de la présence de critères de sénescence (cavités, fissures, décollements d'écorce, bois mort, etc.) constituant des micro-habitats, notamment pour des espèces saproxyliques, c'est-à-dire vivant dans du bois en décomposition comme par exemple les coléoptères Pique-prune (*Osmoderma emerita*) et Taupin violacé (*Limoniscus violaceus*), ainsi que pour les chiroptères dont le site est particulièrement riche (11 espèces différentes de chauve-souris y ont été identifiées). Ont été ainsi marqués (par un triangle

blanc inversé portant un numéro) 79 arbres sur une surface de 15 hectares dont 44 arbres sur une zone globalement classée en îlot de sénescence sur une surface de 2,2 hectares. Les arbres et l'îlot labellisés Natura 2000 doivent être exempts de toute intervention humaine pour une durée de 30 ans.

## **Mise en œuvre de la gestion forestière**

Les actions prévues dans le PSG ont donc été mises en œuvre selon le protocole Multiforêt©, dans le respect du contrat Natura 2000.

À chacune des étapes de cette mise en œuvre un maître mot s'est imposé : celui de précision.

## **La précision dans le repérage et le diagnostic forestier**

Lors de la phase de repérage et de diagnostic forestier plus de 30 essences différentes ont été recensées sur les 9 hectares concernés par le protocole Multiforêt©.



© G. Farnier, 2021



© G. Farnier, 2021

**Photo 4 (à gauche) :**  
Annelation (pin sylvestre).

**Photo 5 (à droite) :**  
Abattage de précision  
entre de jeunes arbres.



**Photo 6 :**  
Les bûcherons Frédéric et Mathias Mayer, avec les billes de pins sylvestres.

1409 tiges d'intérêt ont été repérées sur le terrain, 75% concernant la fonction de diversité d'espèces, 11% concernant la fonction de production de bois d'œuvre et 12 % correspondant à des arbres « bio », vivants ou morts, notamment arbres sénescents et bois morts sur pied ou au sol.

2% d'arbres avec rôle patrimonial ou paysager ont été retenus, ainsi que 13 zones d'intérêt écologique ou sylvicole correspondant à des tâches de régénération, des fruticées, des zones humides ou des milieux rocheux.

En fonction de ces résultats, les travaux à réaliser pouvaient correspondre à du détouillage, de l'élagage ou du dépressage.

Le martelage des travaux à réaliser a été effectué en même temps : marquage vert pour les arbres d'intérêt, en triangle inversé pour les arbres de haute valeur écologique, et marquage orange pour les arbres à supprimer, soit par abattage, soit par annélation (incision circulaire complète à hauteur d'homme provoquant l'arrêt de la circulation de la sève descendante et donc la mort différée de l'arbre), afin de permettre le développement et la régénération des arbres d'intérêt.

**Photo 7 :**  
Débardage : Christophe Borotti guide ses chevaux : à droite le vétérinaire Django, trait du Nord, dirige, à gauche, « son apprenti » le jeune Otis, comtois âgé de seulement 3 ans.



## La précision de l'abattage

L'abattage a été réalisé par l'entreprise de travaux forestiers (ETF) Echo-System, labellisée PEFC, de Frédéric et Mathias Mayer, de Thoard dans les Alpes-de-Haute-Provence, sans autre outil motorisé que des tronçonneuses.

Les seuls arbres abattus ont été des pins sylvestres, parfois de grande taille. Le travail a été réalisé avec précision sans aucune atteinte des arbres voisins ni aucune altération du sous-bois, en particulier des espèces post-pionnières de feuillus. Certains arbres qui auraient pu faire trop de dégâts lors de leur chute ont été annelés afin d'évoluer en quelques années vers du bois mort sur pied contribuant à la biodiversité forestière.

L'élagage d'un certain nombre de sapins (*Abies cilicica*) a été réalisé à 2, 4 ou 6 mètres de hauteur selon leur taille, afin d'améliorer la qualité du bois qu'ils produiront à l'avenir (bois sans nœuds sur les hauteurs élaguées), donc leur usage potentiel et *in fine* la durée du stockage du carbone qu'ils contiennent dans des produits à longue durée de vie (par exemple charpentes). À l'exception de certaines grumes qui ont pu être utilisées en bois d'œuvre, le bois est resté au sol : les plus grosses billes ont été divisées et la plupart des rémanents ont été étalés et écrasés constituant une litière appréciée par les xylophages et contribuant à la constitution de l'humus forestier. La période de réalisation a été choisie pour ne pas constituer de risques de foyers d'infection par les « scolytes », insectes xylophages qui peuvent occasionner des dégâts sur les arbres sains, à partir de rémanents de coupes, quand ceux-ci sont coupés à une mauvaise période de l'année.

## La précision du débardage à cheval

Suite à la sollicitation d'un groupe d'artisans transformateurs de bois varois, souhaitant utiliser et valoriser des bois locaux pour réaliser la construction d'un bâtiment, l'organisation de la valorisation de quelques billes utilisables en bois d'œuvre s'est mise en place. Les quelques billes valorisables en bois d'œuvre, parmi celles à abattre dans le cadre du protocole Multiforêt© ont pu être débardées. La volonté étant d'éviter la pénétration de gros engins motorisés dans la forêt, il a été fait appel à une entreprise faisant du débardage à cheval, grâce au finan-

cement des transformateurs souhaitant travailler en local, à la fois du point de vue des entreprises et du bois valorisé.

Christophe Borotti (basé à Figanières dans le Var) avec ses chevaux : Django (trait du Nord) et Otis (comtois), et l'aide de la jument Fabiola (ardennaise), une "collègue", a réalisé ce travail. Ces chevaux habitués à travailler dans les vignes ou les cultures florales savent aussi travailler en forêt. La précision à là encore été de mise, ces chevaux extrêmement massifs ayant sans problème tracté les billes les plus grosses, sans pour autant provoquer de piétinement et de tassement du sol et en ne laissant que des traces superficielles dues à la traîne de leurs charges.

### **La précision du sciage mobile**

Le lot de bois d'un volume approximatif de 20 m<sup>3</sup> a permis de fabriquer 45 pièces de 2 à 8,5 mètres. Une scie mobile, appartenant à Vincent Cavalier (basé à Salernes dans le Var) a été installée sur place en lisière de la forêt pour la réalisation des charpentes, poutres, planches, chevrons et pièces nécessaires à la construction d'un bâtiment en bois.

### **L'utilisation du bois d'œuvre**

Le protocole Multiforêt© n'est pas orienté sur la production de bois, cependant environ 10% des arbres abattus ont été utilisés en bois d'œuvre du fait d'une demande locale sur la commune de Plan d'Aups-Sainte-Baume.

En effet, un projet de construction d'un fournil entièrement construit en bois et terre a été une opportunité pour utiliser en filière « ultra-courte » certains des pins sylvestres abattus. Ce projet de fournil, porté par Karine Meyran et Olivier Ochin au Plan d'Aups-Sainte-Baume est actuellement en bonne voie de réalisation. Il permettra la production de pain bio, fait à partir de farines provenant de proches cultures et moulins et vendu sur les marchés des villages à proximité.

Une gestion écologique de la forêt axée sur la biodiversité, sans pour autant en exclure le volet économique, est possible.

Du pin au pain !

**G.F.**

## **Quelques compléments d'informations publiés dans le journal Pays Sainte-Baume**

JPSB N°18, 2006 – Vennetier M. Impact du changement climatique sur les forêts de la Sainte-Baume. Pays Sainte-Baume, 18 : 16-17.

JPSB N°25, 2010 – Salès G. Les sapins de la Sainte-Baume. Pays Sainte-Baume, 25 : 17-19.

JPSB N°33, 2014 – Talon B., Cattenoz D., Hardion L. Petite histoire de la vieille hêtraie de la Sainte-Baume : ce que racontent les charbons de bois. Pays Sainte-Baume, 33 : 5-12.

JPSB N°34, 2014 – Farnarier G. L'arbre sénescant, arbre de biodiversité. Pays Sainte-Baume, 34 : 3-13.

JPSB N°37, 2016 – Numéro spécial, La Brasque. Pays Sainte-Baume, 37 : 1-23.

JPSB N°38, 2016 – Salès G. Connaître et reconnaître les sapins de la Sainte-Baume. Pays Sainte-Baume, 38 : 17-25.

JPSB N°40, 2017 – Gros M. Pays Sainte-Baume, ah notre País ! 1972-2017 Retour sur 45 ans menant à la création du parc naturel régional de la Sainte-Baume. Pays Sainte-Baume, 40 : 8-13.

JPSB N°42, 2018 – Vuinée L. Les chauve-souris de la Sainte-Baume. Pays Sainte-Baume, 42 : 8-13.

**Guy FARNARIER,**  
Propriétaire forestier  
Plan-d'Aups-Sainte-Baume  
Var

**Photo 8 (ci-dessous) :**  
Sciage mobile (Vincent Cavalier).

**Photo 9 (en bas) :**  
Fournil en construction (bois et terre).  
Photo G.F.



## Résumé

---

La forêt mixte pin sylvestre/feuillus de la Toulonnette est située sur le flanc nord sous-falaise du massif de la Sainte-Baume (Var) qui culmine à plus de 1 100 m. Sa caractéristique méso-montagnarde et la proximité d'une hêtraie permettent d'y rencontrer des espèces animales et végétales peu communes en Provence.

Le domaine est entré dans la famille de l'actuel propriétaire en 1901 à une époque de forte anthropisation de la forêt qui était alors plus clairsemée qu'actuellement. Dans les années 1950 des plantations ont été réalisées, mais la forêt a depuis évolué librement, s'est étendue et densifiée et se trouve en phase de transition naturelle.

Un Plan simple de gestion a pour objectifs des peuplements mélangés en essences, âges et diamètres, de maintenir un couvert continu et de réaliser des éclaircies sélectives. Un contrat Natura 2000 « préservation de bois sénescents » a par ailleurs été passé.

Un repérage a recensé 30 essences différentes. Les fonctions de diversité, production de bois d'œuvre, arbres sénescents et bois morts sur pied ou au sol ont été identifiées. Les travaux réalisés ont été : détourage, élagage ou dépressage.

L'abattage a été fait à la tronçonneuse, sans atteinte des arbres voisins ni altération du sous-bois. Le bois est resté au sol, les rémanents ont été étalés et écrasés. Le débardage fait à cheval afin d'éviter la pénétration d'engins motorisés, n'a provoqué ni piétinement ni tassement du sol. Une scie mobile a été installée en lisière de la forêt pour réaliser les pièces nécessaires à la construction d'un fournil local construit en bois et terre.

## Summary

---

### From pine to bake house...an example of ecological management in a private forest

The mixed forest of Scotch pine and broadleaves at La Toulonnette (Var département, S-E France) grows below cliffs on the northern flank of the Sainte-Baume massif which reaches up to 1,1100 m. Its meso-montane character allied to a nearby beech forest means that one can come across animal and plant species that are quite uncommon in Provence.

The estate came into the present owner's family in 1901 at a time when forests, sparser than they are now, were undergoing strong pressure from human activity. In the 1950s planted stands were established but since then the forest has evolved unmolested, spreading and getting denser and now has reached a phase of natural transition.

A Simple Management Plan has as its objectives: stands of mixed species, ages and diameters, the maintenance of uninterrupted cover and the carrying out of selective thinning. Additionally, a Natura 2000 contract is in effect for « the preservation of decaying trees/wood ». A survey has identified 30 tree species. Functions involving diversity, saw wood production, decaying trees and dead wood, both standing and fallen, have been inventoried. Work undertaken has involved radical clearing of the surroundings of selected trees, lopping, thinning out seedlings.

Felling has been carried out using chain saws, thus avoiding surrounding trees and without modifying the undergrowth. Wood remains on the ground; the brushwood is spread and crushed. Hauling the timber out is done by horse to avoid mechanised vehicles and thus also avoid trampling down and compacting the soil. A mobile saw has been set up on the edge of the forest in order to obtain the members required for building a bake house made of wood and earth.